

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16 039 755 €
Siège social : 50, Route de la Reine - 92100 Boulogne-Billancourt
722 032 778 R.C.S. Nanterre

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués en Assemblée Générale conformément aux dispositions légales et statutaires afin :

- d'une part, de vous exposer l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, les résultats sociaux et consolidés de la Société, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, et de vous fournir les autres informations prescrites par la loi,
- d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et l'affectation du résultat.

Lecture du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2013 vous a été donnée.

Vous avez, par ailleurs, entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de Commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 qui vous ont été présentés.

1. LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur le rapport de gestion qui vous a été présenté, lequel a été régulièrement soumis aux membres du Conseil de Surveillance qui en ont contrôlé les termes et approuvé le contenu.

Les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement informés de la marche des affaires sociales et de leurs résultats par la communication périodique des rapports y relatifs établis par le Directoire.

2. LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

2.1. Les comptes sociaux de l'exercice 2013, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe faisant apparaître un bénéfice de 16 170 810,46 € ont été régulièrement soumis aux membres du Conseil de Surveillance pour vérification et contrôle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés aux membres du Conseil de Surveillance.

2.2. Les comptes consolidés de l'exercice 2013, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe faisant apparaître un résultat net de 28,2 m€ (soit un résultat net part du groupe de 28 m€) ont été régulièrement soumis aux membres du Conseil de Surveillance pour vérification et contrôle.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés aux membres du Conseil de Surveillance.

2.3. En outre, nous vous précisons que les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce ont été régulièrement autorisées par les organes compétents.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des dites conventions après audition du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3. CONCLUSION

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir approuver :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 qui vous sont présentés par le Directoire,
- et les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes dont lecture vous a été donnée.

Le 21 mars 2014
Le Conseil de Surveillance

